

- Un représentant du Haut Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la justice militaire ;
- Un représentant de la Direction générale des services de police ;
- Un représentant de la société civile ;
- Un représentant du HCDH ;
- Un représentant de l'Union Européenne ;
- Un représentant de l'Ambassade des USA ;
- Deux représentants du bureau des Nations Unies pour l'appui à la justice pour le dossier des événements du 28 Septembre ;

## **MISSION :**

**Article 3 :** La mission du Comité de pilotage consiste entre autre en :

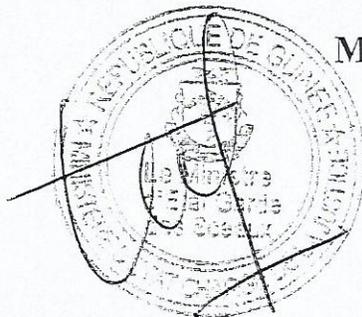
- l'organisation du procès ;
- la recherche des ressources financières pour la facilitation de la tenue du procès ;
- la mise en place d'un dispositif de sécurité pour assurer la protection des magistrats, des parties des témoins ainsi que de tous les intervenants au procès ;
- la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation des victimes ;
- la recherche des fonds pour l'indemnisation des victimes ;
- l'enregistrement des audiences ;
- la facilitation de l'accès du procès aux parties, à la presse ainsi qu'aux observateurs de la communauté internationale et de la société civile ;

## **SESSION :**

**Article 4 :** Le Comité de pilotage se réunit en session ordinaire une fois par semaine à compter de la date de son installation et en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres. Il se réunit à la salle de réunion du ministère de la justice.

09 Avril 2018

Conakry, le.....2018



**Me Cheick SAKO**